

D'ÉPARGNE.

Canada, année par année, du 1er avril 1868 au 30 juin 1879.

Nombre de compte clos, pendant la même période.	Nombre de comptes restant ouverts à la fin de la période.	COUT D'ENTRETIEN DES CAISSES D'ÉPARGNE POSTALES.					Montant total restant à l'avoir de tous comptes ouverts, y compris l'intérêt alloué à la fin de la période.		Montant moyen restant au crédit de chaque compte ouvert, à la fin de la période.
		Dépense totale d'administration : traitements, allocation aux maîtres de postes, inspection, impressions, papeterie, etc.	Cout moyen de chaque opération de dépôt ou de retrait.	Proportion des frais d'administration quant à la balance due aux déposants.	Pertes.	Intérêt alloué aux déposants.	Montant.	Taux de l'intérêt.	
		\$	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	† \$ cts.		\$ cts.
44	2,102	8,389 43	939 37	130,638 89 73,900 00	4 par cent... 5 do ...	97 33
1,319	7,212	5,808 14	0 23 ¹ / ₂	0 67	21,094 72	503,614 26 353,300 00	4 do ... 5 do ...	118 80
2,857	12,178	8,123 12	0 20 ⁵ / ₁₀	0 51	48,629 08	939,948 83 648,900 00	4 do ... 5 do ...	130 41
4,449	17,153	11,108 40	0 20	0 44	84,273 68	1,396,359 65 1,100,900 00	4 do ... 5 do ...	145 50
6,940	21,059	12,242 34	0 20 ¹ / ₅	0 39	116,174 55	2,144,600 01 951,900 00	4 do ... 5 do ...	147 04
9,528	23,526	15,093 78	0 22 ⁷ / ₅	0 47	126,932 88	2,504,651 57 702,400 00	4 do ... 5 do ...	136 32
10,606	24,968	14,442 71	0 20 ⁷ / ₅	0 45	126,273 31	2,692,865 46 512,100 00	4 do ... 5 do ...	128 36
11,190	24,294	12,539 59	0 18 ⁷ / ₅	0 42	120,758 06	2,525,390 48 400,700 00	4 do ... 5 do ...	120 44
10,097	24,416	14,662 14	0 23 ⁷ / ₅	0 53	110,116 08	2,432,852 59 308,100 00	4 do ... 5 do ...	112 27
9,312	24,074	15,149 13	0 26 ³ / ₅	0 57	104,067 86	2,375,537 47 264,400 00	4 do ... 5 do ...	109 66
8,597	25,535	15,266 08	0 25	0 55	6,126 67	103,834 29	2,544,984 03 209,500 00	4 do ... 5 do ...	107 87
8,845	27,445	16,100 03	0 24 ⁵ / ₅	0 51	110,912 56	2,925,290 80 179,900 00	4 do ... 5 do ...	113 14

montants n'ont pas été versés en espèces entre les mains des déposants, mais ont été versés, à la demande. Le montants d'effets publics acquis ainsi par des déposants aux caisses postales cesse alors de figurer

ou n'en reçoit plus à ce taux. (lorsque les variations dans le nombre et le montant des affaires n'en sont pas la cause) doivent être pas tous imputables à cette année-là. s'élève à un peu moins de 4¹/₂ pour 100 de la balance des caisses postales gérées par le gouvernement, prévalaient de leurs privilèges de déposer et retirer à d'autres endroits que ceux où leurs comptes étaient

une augmentation de \$248,872.00 dans le montant déposé.

a augmenté de \$50,706.77.

une copie authentique du testament ou des lettres d'administration ont été fournies au ministère.